



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021 A 20H

Le présent Conseil est présidé par Mr Michel REBEYROL, maire de Burgnac

Etaient présents : BARATAUD Elisabeth, CHANTEGROS Lyliane, CORREIA Antoine-Serge, DELOTTE Fabien, FLUHR Nathalie, GODME Thierry, GODME Véronique, LAGRANDANNE Bernard, LASCAUX Agnès, LEOBARDY Sylvie, MARGARIDO Bernard, PUIVIF Marie-Christine, REBEYROL Michel, VAL Sandrine.

Était excusé : GAUBERT Bruno procuration donnée à CORREIA Antoine-Serge

Secrétaire de séance : Lyliane CHANTEGROS

Après recensement des présents et représentés, le maire déclare que le conseil est valablement constitué et qu'il peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Invitée à cette séance pour présentation

Annabelle ALAVOINE, future secrétaire de mairie à Burgnac, qui doit prendre son poste le 05 avril 2021. Actuellement, secrétaire de mairie à La Roche l'Abeille, avec 6 ans d'ancienneté dans le poste, elle vient d'être reçue au concours d'agent administratif principal 2^e classe. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

La séance est ouverte à 20 h 15 par le maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 21 JANVIER 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAJOUT DE DEUX DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir rajouter deux délibérations à l'ordre du jour du présent conseil.

- . Délibération concernant les heures supplémentaires
- . Délibération relative aux modifications pour verser le RIFSEEP à la nouvelle secrétaire.

Par ailleurs, deux délibérations sont reportées et seront votées en même temps que le budget 2021:

- ✓ Affectation de résultat CA 2020
- ✓ Vote des taux de fiscalité 2021

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF (Marie-Christine PUIVIF)

Résultat de clôture	623 961,87 €
✓ . Fonctionnement	453 449,62 €
✓ . Investissement	170 512,25 €



ANALYSE DU BUDGET COMMUNAL (Marie-Christine PUIVIF)

Focus sur le coût de la cantine

Focus sur les coûts du RPI

Focus sur la chaufferie

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En dehors de la présence du maire, le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2021 (Marie-Christine PUIVIF)

Projets d'investissement 2021 : voirie, travaux, RPI et divers investissements.

La Commission des finances et du budget a décidé d'insérer tous les travaux et les projets au budget 2021.

Des projets seront étudiés en 2021, afin qu'ils soient inscrits en 2022 (exemple : liaison douce, parcours de santé, village des Farges, etc...)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation des différents postes de dépenses, de recettes, de l'évolution des dépenses et recettes et des résultats sur 10 ans.

On note une marge de manœuvre réduite due au contexte de crise sanitaire de la pression fiscale et d'une stabilisation des dotations de l'Etat.

Marie-Christine PUIVIF et toute l'équipe dont Mmes BARATAUD, FLUHR, VAL, LEOBARDY ainsi que M. REBEYROL sont vivement remerciés pour leur aide.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Neutralisation des subventions d'équipement :

Beynac	matériel	292,92 €
	Matériel	1 003,15 €
Meilhac	travaux	875,75 €
Soit un total		2 171,82 €

Vote adopté à l'unanimité.



ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Renouvellement de la semaine de 4 jours.

Vote adopté à l'unanimité

INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants : secrétaire de mairie, agents polyvalents affectés à l'école et agents polyvalents du service technique.

Vote adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

A compter du 1^{er} avril 2021, la prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'au agents non titulaires sous contrat à durée déterminée, sur un emploi permanent.

Vote adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- ✓ Travaux au cimetière, demande auprès de l'Etat et du département.

Vote adopté à l'unanimité.

- ✓ Travaux de reprise d'évacuation des eaux pluviales dans le secteur « Le Petit Chaliér ».

Vote adopté à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA PART DE DIVERS ORGANISMES

- ✓ . SPA

Il s'agit d'une somme proratisée en fonction du nombre d'habitants sur la commune. Pour l'année 2021 cela correspond à 542,43 €

- ✓ . Maison Familiale de Beynac

Il est décidé d'allouer la somme de 100,00 €, justifiée par la présence d'un élève habitant Burgnac.

- ✓ . Association des maires ruraux de la Haute-Vienne

Le conseil réserve sa décision, dans l'attente d'information complémentaires.



D'autres organismes qui ont également sollicité la commune de Burgnac n'ont pas été retenus :

- ✓ FNATH
- ✓ Prévention routière
- ✓ Ligue des droits de l'homme
- ✓ Mission locale
- ✓ Secours populaire

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire ouvre la discussion sur les questions et informations diverses et donne la parole aux conseillers sous la forme d'un tour de table.

. M. MARGARIDO : les stations, les travaux d'enfouissement à Saint-Michel

. M. DELOTTE : le point sur la situation sanitaire en Haute-Vienne

. M. GODMÉ : La fibre, RGPD, Axione

. Mme GODMÉ : contrôle des jeux, des bâtiments

. Mme CHANTEGROS : « mars bleu » actions préventives du cancer colorectal

. Mme FLUHR : cantine, gestion de la fermeture de l'école de Burgnac, remerciements à Mme LASCAUX et M. REBEYROL

. M. LAGRANDANNE : Evocation de l'avancement de la date de la Saint-Médard en raison des élections départementales et régionales.

. M. REBEYROL : dates de ces élections 13 et 20 juin 2021

La séance est close à minuit.

La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au 19 mars à 19 h 00. Il s'agira d'une séance informative sur toutes les actions en cours.

Le vote du budget sera différé en avril.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par la secrétaire de séance.